

# COMMUNE DE CAZES-MONDENARD

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 21 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 21 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCOULS Jean-Jacques, Maire.

Convocation du 13/07/2021.

Nombre des membres en exercice : 15

Présents : M. DESCOULS Jean-Jacques, Mme PARCELLIER Dominique, M. GAYET Patrick, Mme LE JEUNE Joëlle, Mme LAFON Annick, M. SENAC Alain, M. FRANCERIES Thierry, M. PAYSSOT Christophe, Mme FERRARI Sandrine, M. BREMONT Vincent, Mme ICHES Nadège, Mme GRIMAL Delphine, M. BELVEZE Julien.

Absents excusés : M. ROUGES Jean-Claude, Mme MAUREL Cécile.

**Présents : 13                  Excusés : 2                  Procuration : 0**

Monsieur le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance en déclarant le quorum atteint.

Mme LAFON Annick a été élue secrétaire.

**Procès-Verbal du 02 juin 2021** : Procès-Verbal adopté à l'unanimité.

### **DECISIONS du Maire en matière de marchés prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal :**

INVESTISSEMENT et comptes de récupération de TVA (prix en HT) :

Corbeilles village / NET COLLECTIVITES / 3 017 € HT  
 Protections anti-volatiles salle des fêtes / CALLISTO / 374,00 €  
 Piquets grillage / Vitivista / 312,00 €  
 Grillage / CCL / 491,78 €  
 Réseau pluvial City-Stade / VOINOT / 4 651,96 €  
 Fournitures isolation garderie d'été / CHAUSSON / 2069,21 €  
 Joints Placo garderie / PS Plaquiste / 400,00 €

FONCTIONNEMENT ou INVT Sans récupération TVA (prix TTC)

Nettoyage vitres école-garderie-rotonde/entrée Médiathèque- salle fêtes / LUKA / 848,88 €  
 Feu d'artifice et bal 14 juillet / Los Pimientos / 1 500 € + 700 €  
 Maintenance 5 climatiseurs / FERRIERES THERMELEC / 739,57 €  
 Réparation climatiseur GAN / FERRIERES THERMELEC / 252,30 €  
 Animation fête musique / Asso Chant des Cultures / 400,00 €  
 Fournitures garderie été / 10 Doigts / 320,27 €

### **DECISIONS du Maire en matière de droit de préemption prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal :**

- Non préemption du bien situé 1, chemin Saraillé CD 15.

## **DELIBERATIONS**

### **1. Prix ticket cantine Année scolaire 2021/2022**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix du ticket de cantine à 2,50 € pour l'année scolaire 2021/2022.

### **2. Prix garderie périscolaire année 2021/2022**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs du service de garderie périscolaire du 2 septembre 2021 au 07 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le tarif annuel forfaitaire de la garderie périscolaire, hors vacances scolaires, à 50 euros par enfant pour l'année scolaire 2021/2022, payable en une fois à l'inscription de l'enfant ;
- fixe le tarif spécifique pour les vacances de Toussaint, de février et de Pâques, à 20 euros par semaine et par enfant, quel que soit le nombre de jours de fréquentation de l'enfant dans la semaine, payable en une fois à l'inscription de l'enfant préalablement à chaque période de vacances,
- dit qu'il n'y aura pas de service de garderie municipale durant les vacances de Noël,
- dit que les tarifs de la garderie d'été seront fixés dans une délibération spécifique.

En parallèle à cette décision, le Conseil Municipal décide d'augmenter les horaires d'ouverture de la garderie périscolaire de la façon suivante :

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 7 h 30 à 8 h 45 le matin, de 16 h 30 à 18 h 30 l'après-midi ;
- les mercredis et vacances scolaires : de 7 h 30 à 18 h 30 avec surveillance de repas le midi.

### **3. Remplacement des menuiseries de la salle de Martissan**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de remplacement des menuiseries de la salle de Martissan. A l'issue de la consultation des entreprises, lancée conformément code des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse. Monsieur le Maire propose de désigner l'entreprise COMBALBERT basée à Lafrançaise comme attributaire des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, une contre et une abstention : décide de désigner l'entreprise COMBALBERT basée à Lafrançaise comme attributaire des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant de 10 566,85 € HT.

### **3. Local agent technique**

Cette délibération est reportée dans l'attente de réception d'autres devis.

#### **4. Restauration du cadastre Napoléonien – Approbation du projet, demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente le projet de restauration du cadastre Napoléonien.

A l'issue de la consultation des entreprises, lancée conformément code des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse et propose de désigner l'entreprise La Reliure du Limousin comme attributaire des travaux pour un montant de 3 552,00 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant, envisagé selon les subventions à demander et espérées :

Subvention DRAC :	2 000,00 €
Conseil Départemental 20 % :	710,00 €
Autofinancement :	842,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>3 552,00 € HT</b>

Il est décidé de déposer la demande auprès du Département bien que ce type de travaux ne soit pas actuellement subventionné.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet restauration du cadastre Napoléonien,
- accepte le coût financier de l'opération et le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la DRAC et auprès du Conseil Départemental,
- sollicite auprès des financeurs l'autorisation de démarrer et préfinancer les travaux,
- décide de désigner l'entreprise La Reliure du Limousin comme attributaire des travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant de 3 552,00 € HT.
- dit que les crédits sont disponibles au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

#### **5. Achat de matériel pour la cantine dans le cadre du plan de relance - Approbation du projet, demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente le projet d'achat de matériel pour la cantine dans le cadre du plan de relance. Le coût du matériel est estimé à 10 721,65 € HT. La totalité de cette dépense sera subventionnée par l'Etat.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'achat de matériel pour la cantine dans le cadre du plan de relance,
- accepte le coût financier de l'opération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour ces achats,
- sollicite auprès de l'Etat l'autorisation de préfinancer les travaux,
- dit que les crédits sont disponibles au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

## 6. Délibération portant création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup>/08/2021 :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Agent de maîtrise	Agent polyvalent	35

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

- Acceptent les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## 7. Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup>/09/2021 ;

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique	Agent polyvalent	35

Les membres du conseil après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## **8. Réhabilitation station épuration – Quitus Tarn et Garonne Conseil Collectivités**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel le service Tarn et Garonne Conseil Collectivités a été chargé de l'opération de réhabilitation de la station d'épuration de Cazes-Mondenard.

Est produit et visé le bilan général et définitif pour la phase réalisation de l'opération pour un montant de 469 656,66 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de donner au service Tarn et Garonne Conseil Collectivités quitus entier et sans réserve de sa gestion, au vu du bilan présenté.

## **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2020**

Cette délibération est reportée dans l'attente de la validation des données par la Direction Départementale des Territoires.

## **9. Désignation d'un délégué du Conseil Municipal à la SEMATEG**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal qui représentera la commune à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur GAYET Patrick comme délégué de la Commune à la SEMATEG.

### **Travaux réalisés, en cours ou à programmer :**

- City Stade en cours ;
- Monsieur le Maire remercie les conseillers qui ont donné de leur temps pour poser les clôtures à la garderie d'été ;
- nettoyage à programmer pour la fête de Tissac (dont arbre qui menace de tomber).

### **Informations et questions diverses :**

- Des campeurs sont implantés à Tissac alors qu'un arrêté d'interdiction de camping y a été pris ;
- demande d'inaugurer la mise en place des panneaux et chemins de randonnée ;
- point sur l'avancée des procédures d'acquisition en lien avec l'Etablissement Public Foncier.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.**

**Les décisions, délibérations et documents annexés sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat de la Mairie.**



**Le Maire,**

**Jean-Jacques DESCOULS**